

Interpellation – cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ?

De nombreux témoignages de personnes, principalement des femmes, ont rapporté sur les réseaux sociaux et dans la presse des cas de drogue glissée à leur insu dans leurs verres dans différents bars et boîtes de nuit lausannois ces dernières semaines. Les conséquences de ces intoxications malveillantes sont les suivantes : nausées, pertes d'équilibre, malaise, vomissements, grande faiblesse, propos incohérents et surtout une grande vulnérabilité face à de potentiels agresseurs. Ces cas sont très inquiétants, non seulement pour la sécurité publique, mais aussi à cause des nombreux témoignages de mauvaise prise en charge par l'ensemble de la chaîne de réponse faisant suite à ces intoxications malveillantes : soutien dans les bars et boîtes de nuit inadéquats, prise en charge médicale refusée ou jugée aux urgences hospitalières, réponse policière insuffisante, inexistante, voire même dissuasive ou absence d'investigations qui devrait être la tâche de la police. Des victimes indiquent effectivement que la police aurait refusé de prendre la plainte pénale qu'elles souhaitaient déposer.

De nombreuses victimes se sont vues accusées d'être simplement ivres et de ne pas avoir su gérer leur consommation d'alcool. D'autres auraient été découragées par la police de déposer plainte. L'absence de femmes dans les services publics ou privés de sécurité dans le monde de la nuit ressort également fortement comme une contrainte supplémentaire pour le soutien des victimes et une réaction adéquate lors de ce genre d'agression.

De plus, un test toxicologique n'est effectué que sur demande de la police ou de la justice. Or la drogue ne reste dans le corps que quelques heures (3-6h s'il s'agit de GHB) : il faut donc réagir vite. Dans ces circonstances de malaise, ce n'est souvent pas possible. Le système actuel rend donc presque impossible pour les victimes de faire valoir leurs droits et pour la police de réunir les preuves nécessaires.

Face à cette situation, nous souhaitons poser à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) Quelles mesures la Municipalité a-t-elle ou prévoit-elle de mettre en place face à ce qui semble être une augmentation inquiétante de cas d'intoxications malveillantes et qui n'a certainement pas manqué d'alerter son attention ?
- 2) Comment la Municipalité juge-t-elle la réponse apportée aux victimes de ces agressions par les acteurs de la nuit (publics ou privés) ?
- 3) La Municipalité a-t-elle eu connaissance d'une pratique de certain-e-s policières et policiers de refuser le dépôt d'une plainte pénale, qui est pourtant un droit individuel de tou-te-s ? Y a-t-il eu des investigations ou des enquêtes internes à ce sujet ?
- 4) Quel dialogue la Municipalité a-t-elle ouvert avec les bars et boîtes de nuit pour faire face à ces cas et réagir de manière adaptée ? Quelles garanties compte-t-elle obtenir quant à la sécurité, mais aussi à l'accompagnement des cas par le personnel d'accueil de ces lieux ?
- 5) Quel dialogue la Municipalité a-t-elle ouvert avec le CHUV et les autres services d'urgences hospitalières pour améliorer l'accueil des victimes qui s'y rendent après

de tel cas ? Comment la possibilité d'effectuer des tests toxicologiques systématiques afin de démontrer et documenter ces cas multiples est-elle discutée ?

- 6) Quelles mesures urgente la Municipalité compte-t-elle introduire au sein de la police municipale afin de :
- 1) permettre un dépôt de plainte facilité pour ces cas ;
 - 2) répertorier les cas ;
 - 3) former les policières et policiers à ces cas spécifiques de drogue dans les verres et à l'accompagnement des victimes ;
 - 4) assurer un contrôle de la réaction policière face aux victimes qui ont souhaité porter plainte ?
- 7) La Municipalité prévoit-elle une campagne de prévention de ces agressions spécifiques ?

Lausanne, le 25 août 2020.



Xavier Company



Sara Gnóni



Daniel Dubas



Anne Berguerand

Sima Dakkus

Céline Misiego

Denis Corboz

Vincent Brayer



Graziela Schaller